

28 bureaux de vote		SAINTE-SUZANNE	
Numéro de bureau et adresse		Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">1</p> <p>Ancienne école mixte Antoine Bertin 5, rue du Général de Gaulle</p> <p>Bureau centralisateur général</p> <p><i>Canton n° 4 (Saint-André-1)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Bord de Mer • Est : Axe médian de la rue la Gare • Sud : Axe médian de la rue Pierre Mendès France (numérotation impaire du n° 1 à 59) • Ouest : Ravine des Chèvres 	
<p style="text-align: center;">2</p> <p>Ancienne école mixte Antoine Bertin 5, rue du Général de Gaulle</p> <p><i>Canton n° 4 (Saint-André-1)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Bord de Mer - axe médian de la rue Village Desprez numérotation impaire • Est : Canal de la Rivière Saint Jean (radier) • Sud : Route à quatre voies • Ouest : Axe médian de la rue Jean Baillif et la Gare 	
<p style="text-align: center;">3</p> <p>Ancienne école mixte Antoine Bertin 5, rue du Général de Gaulle</p> <p><i>Canton n° 4 (Saint-André-1)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Axe médian de la rue Village Desprez (numérotation paire, du n° 40 à 9998) • Est : Rivière Sainte Suzanne • Sud : Rivière Sainte-Suzanne • Ouest : Ligne fictive de la cité Edmond Albius et rue de la Digue, limite Est du bureau n° 2 	
<p style="text-align: center;">4</p> <p>Ecole maternelle Heva 14, rue Antoine Abeillard</p> <p><i>Canton n° 4 (Saint-André-1)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Axe médian de l'avenue Pierre Mendès France • Est : Limite Ouest du bureau n° 2, rue Jean Baillif • Sud : Route à quatre voies • Ouest : Ligne fictive de la rue Pierre Mendès France à la rue F. Mitterrand limite Est du 5ème Bureau 	
<p style="text-align: center;">5</p> <p>Ecole José Barau 09, Avenue François Mitterrand</p> <p><i>Canton n° 4 (Saint-André-1)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Axe médian de la rue Pierre Mendès France • Est : Ligne fictive de l'avenue Pierre Mendès France à la rue François Mitterrand • Sud : Route à quatre voies • Ouest : Route à quatre voies à ravine des chèvres 	
<p style="text-align: center;">6</p> <p>Ancienne école maternelle Les Bauhinas Rue Jacques Bel Air 1</p> <p><i>Canton n° 4 (Saint-André-1)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Route Nationale à quatre voies • Est : Rivière de Sainte Suzanne • Sud : Axe médian de la rue Grande ravine • Ouest : Axe médian de la rue Louis Hoarau (numérotation impaire du 31 au 181) 	
<p style="text-align: center;">7</p> <p>Ancienne école maternelle Les Bauhinas Rue Jacques Bel Air 1</p> <p><i>Canton n° 4 (Saint-André-1)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Route Nationale à quatre voies • Est : - Axe médian de la rue Louis Hoarau (numérotation paire du n° 10 à 32 et du n° 88 à 170) - Axe médian de la rue Transversal du Bel Air (numérotation paire) de la rue Bel Air (numérotation paire), y compris les rues Ah Fock Chane Bon, Maurice Ramsamy, Marcel M'Bajoumbé, Nice Alidor • Sud : Ligne fictive de la Grande Ravine traversant la rue Martin Luther King à la Ravine des Chèvres • Ouest : Ravine des Chèvres Nord 	

28 bureaux de vote		SAINTE-SUZANNE	
Numéro de bureau et adresse		Limites géographiques	
<p align="center">8</p> <p align="center">Ancienne école maternelle Les Bauhinas Rue Jacques Bel Air 1 <i>Canton n° 4 (Saint-André-1)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Axe médian de la rue Transversal du Bel Air (numérotation impaire du 1 au 19) • Est : Axe médian de la rue Louis Hoarau (numérotation paire du 34 au n° 86) • Sud : Ligne fictive de la limite du bureau n° 7 de la rue Louis Hoarau à la rue du Jubilé • Ouest : Axe médian de la rue Jacques Bel Air 1 (numérotation impaire du 1 à 501) 	
<p align="center">9</p> <p align="center">Ecole maternelle Marie Aline Wuathion 75, rue Tibère Héloïse <i>Canton n° 4 (Saint-André-1)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ligne fictive de la rue Louis Hoarau rejoignant la rue Martin Luther King • Est : Axe médian de la rue Louis Hoarau (numérotation paire du 176 au 218) au chemin K'ourio • Sud : Rue Maouta Christamon • Ouest : Limite Est du bureau 11 	
<p align="center">10</p> <p align="center">Ecole maternelle Marie Aline Wuathion 75, rue Tibère Héloïse <i>Canton n° 4 (Saint-André-1)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite sud du bureau n° 7 de la rue Martin Luther King à la Ravine des Chèvres • Est : Rue Martin Luther King (numérotation paire du n° 22 et côté impair du n° 23) reliant le chemin Zig Zag à la rue du père Fayet • Sud : Rue du père Fayet numérotation paire du 36 au 100 • Ouest : Ravine des Chèvres 	
<p align="center">11</p> <p align="center">Ecole maternelle Marie Aline Wuathion 75, rue Tibère Héloïse <i>Canton n° 4 (Saint-André-1)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin Martin Luther King • Est : Chemin Che Guévara (numérotation paire et impaire) • Sud : Rue du père Fayet (numérotation paire du n° 12 au 34 ter) • Ouest : Limite Est du bureau 10 	
<p align="center">12</p> <p align="center">Ecole mixte Sarda Garriga 239, rue Louis Hoarau <i>Canton n° 4 (Saint-André-1)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite sud du bureau n° 9 • Est : Rue Louis Hoarau (numérotation paire du 220 au 300) • Sud : Axe médian de la rue du père Fayet (du n° 02 au 10) • Ouest : Limite Est du bureau 11 	
<p align="center">13</p> <p align="center">Ecole mixte Sarda Garriga 239, rue Louis Hoarau <i>Canton n° 4 (Saint-André-1)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : L'axe médian de la rue du père Fayet (numérotation impaire) • Est : Chemin camp créole • Sud : Forêt domaniale • Ouest : Ravine des Chèvres 	
<p align="center">14</p> <p align="center">Ecole mixte Sarda Garriga 239, rue Louis Hoarau <i>Canton n° 4 (Saint-André-1)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin Grande Ravine • Est : Rivière de Sainte-Suzanne • Sud : Ligne fictive se situant en dessous du Bassin Bœuf et du Chemin Decotte • Ouest : Limite Est du bureau 13 	

28 bureaux de vote		SAINTE-SUZANNE	
Numéro de bureau et adresse		Limites géographiques	
<p align="center">15</p> <p align="center">Centre de Quartier Renaissance 2 bis, rue Moufia <i>Canton n° 4 (Saint-André-1)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ligne fictive de la Commune Carron à la Cascade Niagara • Est : Rivière Maya Commune Carron • Sud : Forêt domaniale • Ouest : Rivière de Sainte-Suzanne 	
<p align="center">16</p> <p align="center">Ecole mixte de la Marine 14, rue des Pêcheurs <i>Canton n° 4 (Saint-André-1)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Bord de Mer • Est : Axe médian des rues Evariste de Parly (numérotation impaire) à la rue de l' Adour • Sud : Axe médian de l'avenue Mahatma Gandhi et limite nord du bureau n° 15 • Ouest : Ruisseau la Vigne et rivière de Sainte Suzanne 	
<p align="center">17</p> <p align="center">Ecole mixte de la Marine 14, rue des Pêcheurs <i>Canton n° 4 (Saint-André-1)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Bord de Mer Axe médian avenue Mahatma Gandhi • Est : Petite rivière Saint-Jean • Sud : Axe médian de l'avenue Mahatma Gandhi • Ouest : Axe médian des rues Evariste de Parly (numérotation paire) et de la rue de l' Adour du n° 36 à 100 	
<p align="center">18</p> <p align="center">Ecole mixte Maya 178, chemin Commune Carron <i>Canton n° 4 (Saint-André-1)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Axe médian avenue Mahatma Gandhi • Est : Ligne fictive séparant la Commune Carron à la Commune Ango • Sud : Forêt Domaniale • Ouest : Limite Est du bureau 15, rivière Maya à l'avenue Mahatma Gandhi 	
<p align="center">19</p> <p align="center">Ecole mixte les Hirondelles 147, chemin Commune Ango <i>Canton n° 4 (Saint-André-1)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Axe médian Avenue Mahatma Gandhi • Est : Petite rivière Saint-Jean • Sud : Forêt Domaniale • Ouest : Limite Est du bureau 18, ligne fictive séparant la Commune Carron à la Commune Ango 	
<p align="center">20</p> <p align="center">Ecole mixte René Manglou 41, avenue Mahatma Gandhi <i>Canton n° 4 (Saint-André-1)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Axe médian Avenue Mahatma Gandhi • Est : Axe médian de la rue Raymond Vergès (numérotation paire du 2 à 500) • Sud : Ligne fictive du chemin Desruisseaux à la petite rivière Saint Jean • Ouest : Petite rivière Saint-Jean, sentier Les Délices 	
<p align="center">21</p> <p align="center">Ecole mixte René Manglou 41, avenue Mahatma Gandhi <i>Canton n° 4 (Saint-André-1)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Axe médian Avenue Mahatma Gandhi, partie comprise entre l'angle de la rue Raymond Vergès à l'angle du chemin Commune Bègue • Est : Axe médian du chemin Commune Bègue- Numérotation paire du 2 à 158 • Sud : Route à quatre voies • Ouest : Axe médian de la rue Raymond Vergès- Numérotation impaire du 1 à 59 	

28 bureaux de vote		SAINTE-SUZANNE	
Numéro de bureau et adresse		Limites géographiques	
<p align="center">22</p> <p>Ecole mixte René Manglou 41 avenue Mahatma Gandhi <i>Canton n° 4 (Saint-André-1)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Grande rivière Saint-Jean • Est : Grande rivière Saint-Jean • Sud : Grande rivière Saint-Jean au chemin Cimendef • Ouest : Axe médian Avenue Mahatma Gandhi, numérotation impaire du 1 au 501. Axe médian du chemin Commune Bègue, numérotation impaire du n° 1 à 149 	
<p align="center">23</p> <p>Ecole mixte René Manglou 41, avenue Mahatma Gandhi <i>Canton n° 4 (Saint-André-1)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Route à quatre voies • Est : Grande rivière Saint-Jean chemin Commune Bègue numérotation paire du 160 au 176 numérotation impaire du 151 au 193 • Sud : Ligne fictive du chemin Lezernan au chemin Desruisseaux Numérotation paire n° 2 au 12 ter • Ouest : Axe médian de la rue Raymond Verges (numérotation impaire du n° 61 au 501) 	
<p align="center">24</p> <p>Ecole mixte Victor Hugo 2, rue Laurent Damour <i>Canton n° 4 (Saint-André-1)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite sud du bureau n° 23 reliant le chemin Commune Bègue au chemin Desruisseaux • Est : Grande rivière Saint-Jean • Sud : Ligne fictive reliant le chemin Guy Nasseau au chemin De Palmas • Ouest : Chemin Desruisseaux (numérotation paire à partir du n° 14 et côté impair) au chemin Guy Nasseau 	
<p align="center">25</p> <p>Ecole mixte Victor Hugo 2, rue Laurent Damour <i>Canton n° 4 (Saint-André-1)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite sud du bureau n° 20 de l'entrée du chemin Desruisseaux à la petite rivière Saint Jean • Est : Limite ouest du bureau 24 • Sud : Axe reliant la petite rivière Saint-Jean, le chemin des Capucines, le chemin Desruisseaux, chemin Safer, Deux Rives et chemin Bassin de boue • Ouest : Petite rivière Saint-Jean au radier Bassin de boue 	
<p align="center">26</p> <p>Ecole mixte Victor Hugo 2, rue Laurent Damour <i>Canton n° 4 (Saint-André-1)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite sud du bureau n°24 • Est : Grande rivière Saint-Jean • Sud : Ligne fictive reliant le chemin Espérance puis le chemin Safer Deux Rives à la Grande Rivière Saint-Jean • Ouest : Ligne fictive reliant le chemin Bassin la boue au chemin Espérance 	
<p align="center">27</p> <p>Ecole mixte des Goyaviers 23, rue des Goyaviers <i>Canton n° 4 (Saint-André-1)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ligne fictive reliant grande Rivière Saint-Jean à la rue Safer Deux Rives • Est : Grande rivière Saint-Jean • Sud : Chemin Bras de Fer les Hauts • Ouest : Canal Bras Pistolet 	
<p align="center">28</p> <p>Ecole mixte des Goyaviers 23, rue des Goyaviers <i>Canton n° 4 (Saint-André-1)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Canal Bras Pistolet • Est : Chemin Madrier et Route des Hauts • Sud : Forêt Domaniale • Ouest : Petite rivière Saint Jean 	